

COMITE TECHNIQUE D'ETABLISSEMENT

Le Comité Technique d'Etablissement (CTE) est l'une des instances consultatives représentant les personnels non médicaux.

Il est consulté sur :

- les projets de délibération soumis au Conseil de Surveillance
- les conditions et l'organisation du travail dans l'établissement
- la politique générale de formation du personnel, et notamment le plan de formation
- les critères de répartition de certaines primes
- le bilan social
- le règlement intérieur
- la politique d'amélioration continue de la qualité, de la sécurité des soins et de la gestion des risques, ainsi que les conditions d'accueil et de prise en charge des usagers

Il est tenu informé :

- de la situation budgétaire
- des effectifs prévisionnels et réels